



FLASH INFOS



Bienvenue à Priscilia Traverso !

Priscilia Traverso a rejoint l'AAMF le 26 mai dernier au poste de cheffe de projet. Forte d'un parcours de 20 ans en gestion de projets, communication et relations partenariales dans des structures à impact, elle s'est récemment formée aux enjeux de la transition énergétique via un master réalisé en alternance au sein d'une Agence Locale de l'Énergie et du Climat. À l'AAMF, elle aura pour missions de piloter le projet Ambition Biogaz 2030, de valoriser les travaux de l'association et de développer les partenariats.

Toute l'équipe lui souhaite la bienvenue dans cette aventure humaine et collective au service du biogaz agricole !

Intrants agricoles et fiscalité

Un grand merci aux 135 répondants à notre enquête sur les intrants. Vos retours nous aident à mieux connaître vos pratiques pour mieux vous accompagner. Dans ce cas précis, ils nous ont permis d'identifier quelques sites où la part d'intrants non agricoles (pulpes, issues, biodéchets...) est devenue majoritaire et qui courent le risque d'un redressement fiscal. Ces sites ont été contactés individuellement, mais il nous paraît important de rappeler à tous la règle appliquée par l'administration fiscale :

L'exonération de CFE (Cotisation foncière des entreprises) est réservée aux activités agricoles.

Une unité de méthanisation est considérée comme agricole si la majorité des intrants utilisés **provient DIRECTEMENT d'exploitations agricoles** et si **50% de ses capitaux sont détenus**

par des exploitants (méthanisation agricole telle que définie dans le code rural).

Des adhérents ont récemment fait l'objet d'un redressement fiscal sur la CFE, avec des rappels sur trois années.

Nous vous recommandons donc :

- **De vérifier régulièrement la part d'intrants issus de l'exploitation dans votre approvisionnement,**
- **En cas de doute, de solliciter votre cabinet comptable afin de réévaluer votre situation fiscale et prendre les mesures nécessaires : constitution d'une provision, évolution du statut,...**

L'AAMF reste à votre écoute pour toute question ou situation particulière.

Contact : Olivia Ruch, oruch@aamf.fr

Cogénération : deux webinaires pour faire le point

Les 24 et 26 juin dernier, deux webinaires ont rassemblé 50 participants cogénérateurs ou animateurs régionaux pour parler de l'avenir de la cogénération. Les sujets suivants ont été abordés :

- **€cométha** (on vous rappelle l'enquête cogénérateurs en cours **jusqu'au 31 juillet** - cf. mail AAMF-forum d'Adrien du 12 juin)
- **Fin de contrat BG**
- **Offre CPB**
- **Offre Tarif d'achat biométhane 2023**
- **Certification REDIII**

Pour récupérer le support diffusé, rendez-vous sur l'espace adhérents ou référez-vous au mail d'Adrien du 2 juillet sur AAMF Forum.

PFAS : Poly et per-fluoroalkylés ou « polluants éternels »

LIEN AVEC LA MÉTHANISATION (en autorisation) ?

En 2024, **de nombreux méthaniseurs en autorisation ont dû analyser les PFAS** (via rubrique ICPE 3532), suite à :

- **Arrêté du 20 juin 2023** : analyse exploratoire de 20 PFAS + AOF (Adsorption du Fluor Organique pour estimer la quantité totale de PFAS).
- **Note du 20 février 2024** précisant que les digestats liquides sont concernés en tant que rejets aqueux indirects (aamf-forum du 26/06/2024 pour la commission biomasse).

Des modalités d'analyses assouplies ont parfois été tolérées (selon les DREAL) : échantillonnages ponctuels (nature pâteuse du digestat) ou absence de préleveur accrédité.

KÉSAKO ?

Les PFAS forment une vaste famille chimique de plusieurs milliers de molécules aux propriétés variées. Leurs liaisons carbone-fluor, très stables, limitent leur dégradation. Exclusivement d'origine humaine, ils sont utilisés depuis les années 1940 pour leurs propriétés antiadhésives, imperméabilisantes ou thermorésistantes. Certains sont cancérogènes ; d'autres possiblement liés à des maladies inflammatoires, baisse de fertilité, troubles du développement et AVC. **Des réglementations françaises et européennes** (UE 2023/915) visent à limiter leur présence, notamment pour les denrées alimentaires.

PRINCIPALES SOURCES ENVIRONNEMENTALES

- Rejets de stations d'épuration ;
- Activités industrielles (électronique, encres, cosmétiques, emballages alimentaires, vernis, cire, farts de ski, etc.) ;
- Mousses anti-feux (aéroports, sites d'exercices incendie) ;
- Pesticides fluorés en agriculture.



RISQUES POUR L'UNITÉ ?

Les premiers résultats récemment publiés en ligne par les DREAL (mots clés « surveillance PFAS ») **ne sont pas spécifiquement inquiétants pour les digestats**. Ainsi, **un article** sur les méthaniseurs industriels du Lot décrit l'absence de risque pour les habitants.

Les PFAS peuvent venir des intrants : boues de STEP urbaines (très rares en unités agricoles), boues d'industries utilisant des PFAS, certains biodéchets (produits carnés, emballages).

PRÉCAUTIONS D'INTERPRÉTATIONS DES MESURES

Les connaissances sur les PFAS restent limitées, les recherches s'accroissent depuis 2016. Les résultats peuvent varier selon les laboratoires et la complexité des matrices. Plusieurs normes de mesures apparaissent en 2024 (pour l'eau et l'air) et restent à venir pour les solides. Pour les PFAS non mesurés, l'AOF (détection du fluor organique adsorbable) est une méthode exploratoire sensible à la présence naturelle de fluorures (certains sols et eaux). Cette mesure peut donc parfois conduire à des résultats élevés malgré l'absence de PFAS.

La prudence est recommandée car :

- Une détection peut refléter des PFAS dans l'eau utilisée par l'installation ;
- Les exploitants saisissent eux-mêmes les résultats sur la plateforme ministérielle, avec un risque d'erreur (conversions des unités).

APPEL À VOLONTAIRES

Bien que l'obligation ne serait pas reconduite en 2025, la méconnaissance pousse l'INERIS à rechercher une vingtaine de sites volontaires pour analyses PFAS (envoi d'un litre de digestat) avec anonymisation des données (si intéressé contacter svp : erouches@aamf.fr).



Agriculteurs Méthaniseurs du Pays de la Loire

L'AAMF veut donner la parole à ses associations régionales partenaires. Dans ce numéro c'est l'association des Agriculteurs Méthaniseurs des Pays de la Loire (AMPDL) qui est à l'honneur avec l'interview de son président, Benoit Dutertre.

Peux-tu te présenter en quelques mots ?

J'ai 55 ans, je suis Mayennais, et après une première vie professionnelle je me suis fixé comme objectif de valoriser le fumier produit par des écuries de chevaux de course, dont les volumes peuvent être très importants sur tout le territoire national. En 2013 je me suis associé avec des agriculteurs mayennais pour développer le projet Méthamaine, mis en service en 2020. Nous avons commencé à développer le deuxième projet, CS Biogaz, en 2018, pour une mise en service en 2023.

Ces deux installations sont des unités **agricoles, collectives, territoriales** : 3 valeurs fondamentales auxquelles je suis attaché.

Comment décrirais-tu le contexte régional autour de la méthanisation ?

Nous sommes dans une région de polyculture – élevage avec des grandes zones d'élevage. Ici il n'y a pas de problématique de gestion des effluents, mais il y a de grandes craintes sur la concurrence potentielle entre méthanisation et élevage. C'est un vrai frein au développement de la méthanisation alors qu'il y a un gros potentiel sur la région.

Peux-tu nous parler de la création de l'AMPDL ?

Avant 2018, les méthaniseurs collectifs étaient peu nombreux à l'AAMF qui était peu représentée en Pays de Loire. Depuis les choses ont changé et on a été assez heureux de lancer une dynamique régionale. Les choses se sont accélérées en 2023 avec l'accompagnement de Mimi et Hélène et nous avons créé l'association qui apporte un relai régional à l'AAMF.

Quels sont vos principaux objectifs ? Comment vous êtes-vous structurés pour y répondre ?

Notre premier objectif est de **répondre aux attentes des adhérents et leur apporter du réseau**, afin de faciliter leur vie d'exploitants. Les rencontres doivent permettre que chaque méthaniseur ne reste plus isolé dans son coin et ait accès à un maximum de connaissances. Cette année nous avons lancé les réunions départementales : ça a permis de créer une vraie dynamique de réseau dans toute la région, avec de vrais échanges terrain.

Notre second objectif est de **représenter plus de 50% de la filière en Pays de la Loire** pour pouvoir défendre ses intérêts auprès de la région. Le recrutement de nombreux adhérents ces derniers mois nous a permis d'atteindre cet objectif : aujourd'hui on a à peu près 70 adhérents contre 120 sites agricoles en exploitation au total dans la région. Pour y arriver, notre choix a été de partir sur une petite cotisation (150€) pour recruter en masse. L'objectif était d'être d'abord nombreux et ensuite d'aller chercher du financement, ce qu'on va attaquer maintenant.



Pour structurer l'association nous avons bénéficié du soutien d'animation impartial d'AILE. Le dynamisme d'Adeline Haumont puis de Hugo Kech a été précieux pour lancer le mouvement.

Au niveau du CA, cette année nous avons recruté des représentants pour chaque département en veillant à ce qu'ils soient bien répartis géographiquement et par types de métha (taille, valorisation gaz...).

Ensuite on s'est réparti les dossiers techniques dans le CA. C'est important pour mieux maîtriser les sujets et répartir la charge.

Comment tu vois l'articulation entre AMPDL et AAMF ?

C'est essentiel d'avoir **une bonne circulation ascendante et descendante de l'information**. Cela passe d'une part par la diffusion via AAMF forum, et d'autre part par une bonne articulation entre Hugo notre animateur, Olivier Bouchonneau (trésorier AMPDL et désormais notre représentant au CA AAMF) et moi-même.

Un autre sujet important pour moi, c'est **le développement harmonieux de la méthanisation dans nos territoires**, notamment pour éviter les vraies concurrences entre méthaniseurs et entre filières. Pour moi la charte AAMF est la pierre angulaire pour répondre à cet enjeu. On essaye avec Hugo d'accompagner un maximum de monde dans la démarche et il faut qu'on continue d'avancer sur le sujet.

En Pays de la Loire, une dynamique locale bien engagée

En ce début d'année, une rencontre départementale s'est tenue dans chacun des cinq départements des Pays de la Loire. Ces temps d'échange, portés par la volonté des adhérents de la nouvelle association régionale, répondent à plusieurs objectifs :

- créer du lien entre voisins pour renforcer l'entraide,
- organiser des prestations collectives afin de mutualiser les coûts (détection de fuites, contrôle réglementaire, etc.)
- partager autour de problématiques communes (CIVE, oligo-éléments, base d'échanges, etc.)
- promouvoir l'association auprès des sites non adhérents

Quelques chiffres clés :

70 unités de méthanisation agricole en fonctionnement (soit 60 % du parc régional), 15 projets en cours de développement, et une trentaine de sites intéressés par la démarche mais n'ayant pu participer.

AGENDA

- **24 juillet de 13h30 à 16h30 > OCCITANIE** - Après-midi à destination des porteurs de projet méthanisation (à tout stade d'avancement) organisée par AAMO & GRDF | clement.aamo@gmail.com
- **4-5 septembre > NOUVELLE-AQUITAINE** - Journées régionales VAM dans les Landes (40) | helene@valeursagrimetha.fr
- **9 septembre > GRAND-EST** - Formation « Quel avenir pour la cogénération ? » organisée par la chambre d'agriculture d'Alsace.
- **19 septembre > NOUVELLE-AQUITAINE** - Inauguration Charente Biogaz (16) | helene@valeursagrimetha.fr
- **20-21 septembre > JOURNÉES NATIONALES DU BIOGAZ**. L'AAMF vous aide à ouvrir vos portes au public. Renseignements : annelise@aamf.fr | Inscriptions via le lien suivant : [Journées Nationales du Biogaz 2025](#)
- **17 décembre > JOURNÉE NATIONALE BIOMASSE** ouverte à tous les adhérents AAMF | erouches@aamf.fr
- **25-26 mars 2026 > RENCONTRES NATIONALES ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AAMF**. Prenez date dès maintenant.

SALONS

- **10-11 septembre > MÉCA-CULTURALES** à Saint Agenet (40). helene@valeursagrimetha.fr
- **16-18 septembre > SPACE** à Rennes (35) maina.leroch@bretagne.chambagri.fr
- **25 septembre > Intervention Jean-François Delaître au CONGRÈS FRANCE GAZ « CAP 2030 : Agir pour une transition compétitive »**
- **7-10 octobre > SOMMET DE L'ÉLEVAGE** à Clermont Ferrand (63). laurent@agrubiogazavenir.fr
- **29 août-8 septembre > FOIRE DE CHÂLONS** (51) asso.amge@gmail.com
- **13-15 octobre > CONGRÈS GAZELEC** à Paris <https://www.congresgazelec.com>

À DÉCOUVRIR SUR L'ESPACE ADHÉRENTS

- Support de webinaire « Conversion des cogénérateurs » : *Sites en fonctionnement/ Valorisation du biogaz/ Cogénération*
- 4 documents guides techniques sur les CIVE, valorisation de prairies en métha, métha et ACS, métha et autonomie azotée : *Sites en fonctionnement/ Approvisionnement & Intrants*

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



VOS CONTACTS AAMF

Jean-François Delaitre (Président) : jfdelaitre@aamf.fr
Olivia Ruch (Directrice) : oruch@aamf.fr
Hélène Berhault-Gaborit (Porteurs de Projets - REX Technico-économique - Régionalisation) : helene@aamf.fr
Elsa Rouches (Animatrice Technique Agronomie Biomasse) : erouches@aamf.fr
Adrien Dain (Animateur Technique Valorisation Biogaz) : adain@aamf.fr
Annelise Lescure (Contact adhérents - Administration - Com Externe - Charte) : annelise@aamf.fr

Rédaction : Xylème - Laureline Bes de Berc | Conception : iCombrailles - Juillet 2025